

**Conseil Communal du 20 juin 2017**

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. J.P. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. X. DUPONT, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, ~~Mme WAELPUT~~, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

**Objet :** Ores Assets - Assemblée générale du 22 juin 2017

**Service :** Service de Gestion Financière : Comptabilité

**Référence :** SGF\_COMPTA/2017-01104

**Le Conseil Communal,**

Considérant l'affiliation de la Ville à l'intercommunale Ores assets ;

Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 22 juin 2017 par courrier daté du 8 mai 2017 ;

Vu les statuts de l'intercommunale Ores Assets ;

Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que l'article 30.2 des statuts dispose que :

- Les délégués de chaque commune rapportent, chaque fois que le Conseil communal se prononce au sujet des points portés à l'ordre du jour de ladite Assemblée, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil communal ;
- En ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux commissaires ainsi que pour ce qui est des questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
  - Présentation des comptes ;
  - Présentation du rapport du réviseur ;
  - Approbation des comptes annuels d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2016, des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent et de l'affectation du résultat ;
  - Approbation des comptes annuels consolidés d'Ores arrêtés au 31 décembre 2016, des

- rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ;
2. Décharge aux administrateurs pour l'année 2016 ;
  3. Décharge aux réviseurs pour l'année 2016 ;
  4. Rapport annuel 2016 - Présentation et échanges ;
  5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés ;
  6. Modifications statutaires ;
  7. Nominations statutaires

Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur la proposition du Collège Communal,

Le Conseil Communal Décide,

par 30 voix pour, 7 contre, 4 abstentions,

D'approuver le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

par 30 voix pour, 9 contre, 2 abstentions,

D'approuver le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : Décharge aux administrateurs pour l'année 2016

par 30 voix pour, 7 contre, 4 abstentions,

D'approuver le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : Décharge aux réviseurs pour l'année 2016

par 30 voix pour, 7 contre, 4 abstentions,

D'approuver le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés

par 30 voix pour, 7 contre, 4 abstentions,

D'approuver le point 6 de l'ordre du jour, à savoir : Modifications statutaires

par 30 voix pour, 7 contre, 4 abstentions,

D'approuver le point 7 de l'ordre du jour, à savoir : Nominations statutaires

De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ;

Copie de la présente délibération sera adressée à l'intercommunale Ores Assets.

**Par le Conseil Communal :**

La Directrice Générale ff.,

Le Bourgmestre-Président,

Cécile BRULARD

Elio DI RUPO,